

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 28 MAI 2013

- n° 10 de MM. Diego Frieden (PCS) et Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal la création d'une commission spéciale pour l'étude d'un nouveau logo officiel de la Ville de Fribourg

M. Diego Frieden (PCS) résume la proposition ci-après :

"La question de l'identité visuelle (logo) de la Ville de Fribourg a été, ces derniers mois, l'objet de discussions très animées. Le constat de départ quasi unanimement partagé est celui de la nécessité pour la Ville de changer de logo. Or, dans l'effort de modernisation entrepris par le Conseil communal et le choix du logo qui s'est ensuivi, deux points principaux ont posé problème.

1. *Le premier est de nature formelle/esthétique/graphique. En effet, le logo sélectionné par le Conseil communal, sur proposition d'une agence de communication, n'est pas idéal et présente quelques défauts. Il faut, à notre sens, revoir sa conception.*
2. *Le second est de nature institutionnelle et concerne le caractère bilingue de la ville de Fribourg. Celle-ci, bien que n'ayant pas le statut officiel de commune bilingue, compte pourtant environ un cinquième de germanophones. Or, le logo qui a été sélectionné par le Conseil communal ne comportait malheureusement pas de version allemande. Pour représenter de manière complète et cohérente notre ville, il faut, à notre sens, un logo dans les deux langues officielles du canton qui sont les deux langues principales de notre ville.*

Suite aux réactions vives et négatives qu'a suscitées le logo choisi, le Conseil communal a décidé de le retirer et d'en renvoyer le changement à une date ultérieure. Or, nous sommes d'avis que cet effort doit être poursuivi sans attendre et que la ville doit se doter au plus vite d'un nouveau logo. Cependant, afin d'éviter les problèmes mentionnés ci-dessus et permettre l'approbation la plus large possible du nouveau logo de la ville, nous proposons au Conseil communal d'instituer une commission ad hoc. Celle-ci sera chargée :

- *de définir un cahier des charges clair et complet tenant compte des différentes sensibilités et caractéristiques de notre ville. C'est sur la base de ce cahier des charges qu'un nouveau logo, bilingue, sera élaboré;*
- *de lancer un concours afin d'attribuer l'élaboration du nouveau logo;*
- *de le soumettre pour approbation au Conseil communal.*

L'initiative du nouveau logo est de la compétence du Conseil communal et nous sommes d'avis que celui-ci doit la maintenir. Mais, pour pallier les problèmes précédemment cités, en sus du Conseil communal ou de représentants choisis par celui-ci, cette commission spéciale devrait compter (les personnes ci-dessous s'entendent femme ou homme) :

- *un ou plusieurs représentants du Conseil général de la Ville de Fribourg;*
- *un représentant par communauté linguistique principale;*
- *un représentant d'une organisation à caractère historique;*
- *un représentant d'une organisation de défense du patrimoine;*

- *un représentant des milieux touristiques;*
- *un représentant des milieux de promotion économique;*
- *un ou plusieurs experts des milieux de l'art et du graphisme; celui-ci ou ceux-ci ne pouvant en aucun cas être lié(s) en affaires ou en parenté avec le mandataire de la conception du logo.*

La composition exacte de cette commission reviendra au Conseil communal. Notre souhait est tout simplement d'avoir une commission où soit représenté l'ensemble des milieux concernés par ce nouveau logo. Avec une représentation large, l'assise solide et la bonne réception du nouveau logo ne feront plus aucun doute. Le logo ainsi choisi remplira sa fonction institutionnelle, promotionnelle et symbolique. Le calendrier des travaux est également du ressort du Conseil communal. Nous souhaitons cependant que le Conseil communal institue cette commission au plus vite. Notre ville et notre population en ont grandement besoin."